



Fondation de prévention  
des établissements cantonaux d'assurance

# Rapport financier 2025

2	Bilan
3	Compte de résultat
4	Tableau des capitaux propres
5	Annexe
8	Rapport de l'organe de révision

# Bilan

<b>Actif</b>	Annexe	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	1	541 568	84 418
Créances	2	36 059	732 182
<b>Total actif circulant</b>		<b>577 626</b>	<b>816 600</b>
<b>Total actif</b>		<b>577 626</b>	<b>816 600</b>

En francs

<b>Passif</b>	Annexe	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes	3	54 978	22 370
Comptes de régularisation passif		14 061	111 127
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>69 039</b>	<b>133 497</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Fortune de la Fondation		683 103	960 699
Perte		-174 516	-277 596
<b>Total capitaux propres</b>		<b>508 587</b>	<b>683 103</b>
<b>Total passif</b>		<b>577 626</b>	<b>816 600</b>

En francs

# Compte de résultat

	Annexe	2025	2024
<b>Produits d'exploitation</b>			
Donations	4	500 000	500 000
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charge de neige SPF		-16 175	0
Protection vent – tout simplement connecté		-12 933	-32 865
12e mise au concours		-10 075	0
Une gestion des eaux en zone urbaine adaptée au changement climatique		-326	-50 659
Advanced Characterisation of Photovoltaics for Hail Resistance		-72 779	-170 311
Élaboration de données climatiques pour des travaux normatifs dans le domaine des précipitations extrêmes		-43 240	-64 860
Wind-HEIA		-112 500	-1 043
Pro-Mo (anciennement IRM-Robust)		-64 434	-151 386
Forêt HAFL		-13	0
Wind-Meteotest		-22 000	-50 000
Vulneracity – Vulnerabilitätsabschätzung von Gebäuden		-120 539	0
Résistance à la grêle des façades en bois		-15 053	0
Charges de personnel pour les projets		-22 973	-31 613
<b>Total charges pour subsides et projets soutenus</b>		<b>-513 040</b>	<b>-552 737</b>
Charges de personnel administratif		-75 984	-136 523
Charges pour les organes		-19 639	-30 090
Frais de bureau et frais administratifs		-65 853	-82 886
<b>Total charges administratives</b>		<b>-161 476</b>	<b>-249 499</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-674 516</b>	<b>-802 236</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-174 516</b>	<b>-302 236</b>
Produits financiers	5	0	24 640
<b>Total résultat financier</b>		<b>0</b>	<b>24 640</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-174 516</b>	<b>-277 596</b>

En francs

# Tableau des capitaux propres

<b>Tableau des capitaux propres 2025</b>	<b>Fortune de la Fondation</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total capitaux propres</b>
État au 01.01.2025	960 699	-277 596	683 103
Utilisation de la perte / du bénéfice	-277 596	277 596	0
Résultat de l'exercice	0	-174 516	-174 516
<b>État au 31.12.2025</b>	<b>683 103</b>	<b>-174 516</b>	<b>508 587</b>

En francs

<b>Tableau des capitaux propres 2024</b>	<b>Fortune de la Fondation</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total capitaux propres</b>
État au 01.01.2024	1 090 850	-130 150	960 699
Utilisation de la perte / du bénéfice	-130 150	130 150	0
Résultat de l'exercice	0	-277 596	-277 596
<b>État au 31.12.2024</b>	<b>960 699</b>	<b>-277 596</b>	<b>683 103</b>

En francs

# Annexe aux comptes annuels

## Généralités

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 20 juin 2003. Son siège est à Berne. Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations).

## Exercice et date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

## Différences d'arrondi

Les montants sont exprimés en francs suisses (CHF) et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

## Explications relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

	2025	2024
<b>2 Créances</b>	<b>36 059</b>	<b>732 182</b>
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations envers des parties liées</b>	<b>36 059</b>	<b>732 071</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	11 216	6 061
Union intercantonale de réassurance (UIR)	24 843	726 010
<b>Autres créances</b>	<b>0</b>	<b>111</b>

Les créances de l'année 2024 envers l'Union intercantonale de réassurance (UIR) comprennent les liquidités placées à court terme auprès de l'UIR et dont la restitution a été demandée à la clôture de l'exercice.

En francs

	2025	2024
<b>3 Dettes</b>	<b>54 978</b>	<b>22 370</b>
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers</b>	<b>48 500</b>	<b>17 606</b>
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des parties liées</b>	<b>6 478</b>	<b>4 690</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	4 963	3 175
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	1 515	1 515
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>0</b>	<b>75</b>

En francs

#### 4 Donations

---

Si la fortune de la Fondation descend sous le seuil de 2 000 000 francs à la fin d'un exercice, des donations sont collectées lors de l'exercice suivant auprès des établissements cantonaux d'assurance (ECA) et auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), respectivement à hauteur de 50 %. Au cours de l'exercice sous revue, les ECA d'une part et l'UIR d'autre part ont versé respectivement des donations d'un montant de 250 000 francs (250 000 francs l'année précédente également).

#### 5 Produits financiers

---

Les liquidités disponibles de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), dont il a été prévu de ne pas disposer pendant une année, sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). En 2024, les placements financiers auprès de l'UIR ont été rémunérés à hauteur d'env. 3,5 % par année.

## Informations complémentaires

### **Postes équivalents à temps plein**

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Elle achète toutes les prestations requises auprès des organisations communes. Les prestations perçues sont facturées sur la base des prestations effectives enregistrées.

### **Évaluation des risques**

Le conseil de fondation procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, il examine les risques qu'il estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.

### **Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.



Tél. +41 31 327 17 17  
www.bdo.ch  
bern@bdo.ch

BDO SA  
Hodlerstrasse 5  
3001 Berne

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint Au Conseil de fondation de la

### Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurances (FP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (pages 2 à 17) (comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et l'annexe) de Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurances (FP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Berne, le 28 avril 2026

BDO SA

Sandra Leumann

Réviser responsable  
Experte-réviser agréée

pp Laura Peter

Experte-réviser agréée

## Impressum

### **Édition**

Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance FP  
Bundesgasse 20  
Case postale  
CH-3001 Berne

+41 31 320 22 22

mail@vkg.ch

www.vkg.ch

### **Conception**

Source Associates SA, Zurich

L'accessibilité des contenus a été en grande partie prise en compte dans ce rapport financier.

© 2026, Berne